

PMRA Approved Label (KR)
2023-0465
2023-08-02

GROUPE 2 HERBICIDE

<container label>
[indicates optional text]

DRAFT

GRANULES DISPERSABLES

Herbicide Sélective

POUR USAGE SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE, ET L'AVOINE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Thifensulfuron-méthyle 50 % Tribénuron-méthyle 25 %

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 31904 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0.02 kg à 13,6 kg

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

MISES EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer d'étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Provoque une irritation des yeux et de la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un écran facial pendant le mélange et le chargement. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- **TOXIQUE** pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section MODE D' EMPLOI.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion:

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables

PMRA Approved Label (KR)

2023-0465

2023-08-02

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un récipient rechargeable :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un conteneur consigné :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PMRA Approved Label (KR)
2023-0465
2023-08-02

GROUPE	2	HERBICIDE
---------------	----------	------------------

<booklet>

DRAFT

GRANULES DISPERSABLES

Herbicide Sélective

POUR USAGE SUR LE BLÉ (DE PRINTEMPS, D'HIVER OU DUR), L'ORGE ET L'AVOINE

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Thifensulfuron-méthyle 50 % Tribénuron-méthyle 25 %

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION : 31904 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0.02 kg à 13,6 kg

Albaugh LLC
1525 NE 36th Street
Ankeny, IA 50021 USA
1-800-247-8013

Pour des informations médicales ou de traitement suite à une exposition à ce produit, appelez le 1-888-347-6732 (7 jours/semaine, 24 heures).

Pour obtenir des informations sur les déversements chimiques, les fuites, les incendies, les expositions ou les interventions en cas d'accident 24 heures sur 24, appelez CHEMTREC sans frais au 1-800-424-9300.

MISE EN GARDE :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utiliser dans un endroit suffisamment aéré.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne pas contaminer d'étendue d'eau.
- Ce produit peut être nocif s'il est avalé, inhalé ou absorbé par la peau.
- Provoque une irritation des yeux et de la peau.
- Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Se laver soigneusement avec de l'eau et du savon après l'usage.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement après l'utilisation. Les ranger et les laver séparément de la lessive domestique avant de les remettre.
- Ne pas appliquer par voie aérienne.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter un écran facial pendant le mélange et le chargement. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis si on utilise une rampe de pulvérisation.
- NE PAS entrer ou laisser entrer des travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant l'application.

PREMIERS SOINS :

En cas de contact avec les yeux :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales, appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes :

Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'équipement sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne pas contaminer d'étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge et l'avoine.

APPLIQUER AVEC UN SURFACTANT HOMOLOGUÉ POUR L'USAGE AVEC L'HERBICIDE DRAFT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

DRAFT est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en post-levée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (de printemps, d'hiver ou dur), l'orge et l'avoine. DRAFT est un herbicide composé à 75 % d'ingrédients actifs sous forme de granulés dispersables secs. DRAFT doit être mélangé avec de l'eau et un surfactant recommandé et appliqué en pulvérisation générale uniforme. Il est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

DRAFT DOIT être appliqué avec un surfactant recommandé, peu après la levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Les surfactants recommandés sont AGRAL * 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR et CITOWETT^{MD} PLUS.

DRAFT est un herbicide du groupe 2 et peut seulement réprimer ou ne pas supprimer les mauvaises herbes résistantes au groupe 2.

Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance des mauvaises herbes et augmentent l'activité de DRAFT en permettant une activité maximale d'absorption et de contact avec le feuillage. Les mauvaises herbes endurcies par le froid ou la sécheresse peuvent ne pas être supprimées ou réprimées adéquatement et peuvent repousser. APPLIQUER DRAFT AVEC UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT. Pour de meilleurs résultats, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « DIRECTIVES D'APPLICATION » de cette étiquette pour les détails complets sur l'utilisation.

DRAFT inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, les symptômes typiques (décoloration) des mauvaises herbes qui meurent peuvent ne pas être visibles de 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et de sensibilité des mauvaises herbes. Le degré de suppression et la durée de l'effet dépendent de la sensibilité des mauvaises herbes, la taille des mauvaises herbes, la concurrence des cultures, des conditions de croissance au moment du traitement et après, et la couverture de pulvérisation.

Les cultures suivantes peuvent être semées deux mois après l'application de DRAFT : canola, lin, lentilles et luzerne.

MODE D'EMPLOI

- NE PAS retourner dans les champs traités pendant les 12 heures suivant un traitement.
- Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones résidentielles ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'une éventuelle inversion de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Application par pulvérisateur agricole :

- **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales.
- **NE PAS** pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American

Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons sans pulvérisation :

Les zones tampons sans pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont nécessaires entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (incluant les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Zone tampon sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :		
	Habitats terrestres	Habitats aquatiques d'une profondeur de :	
		<1 m	>1 m
Pulvérisateur agricole	15	1	0

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

- **TOXIQUE** pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans la section MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Albaugh LLC au 1-800-247-8013 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

DRAFT seul

Blé (de printemps, d'hiver, dur), orge et avoine :

Appliquer 20 grammes de DRAFT par hectare avec un surfactant qui est recommandé pour une utilisation avec DRAFT à raison de 2,0 litres par 1 000 litres de volume de pulvérisation (voir la section « Directives de mélange » de cette étiquette). Appliquer en post-levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2^e feuille et de la feuille étendard (avant l'apparition des épis) et avant que la culture ne devienne trop dense pour empêcher la couverture complète des mauvaises herbes visées. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses en pleine croissance de mauvaises herbes qui ont moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes ciblées.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Amarante à racine rouge	Renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)
Bourse-à-pasteur	Renouée liseron ³
Soude roulante	Sagesse-des-chirurgiens
Chou gras	Saponaire des vaches
Colza spontané ⁶	Sarrasin de tartarie
Crépis des toits	Séneçon vulgaire
Kochia à balais	Spargoute des champs
Moutarde des champs	Stellaire moyenne ²
Neslie paniculée	Tabouret des champs
Ortie royale	Tournesol spontané

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Érodium cicutaire (2 à 6 feuilles)
Chardon des champs¹
Gaillet grateron (1 à 3 verticilles)
Laiteron des champs¹
Linaires vulgaires⁵
Mauve à feuilles rondes⁴
Matricaire inodore

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population et/ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Le degré de répression variera avec la taille de la mauvaise herbe et les conditions environnementales avant et après le traitement.

Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières :

¹ Chardon des champs, laiteron des champs : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé en post-levée lorsque la majorité des chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour une meilleure suppression des parties aériennes, appliquer lorsque les chardons mesurent moins de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des chardons. Une seule application inhibe efficacement la capacité des mauvaises herbes de nuire à la culture. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

² Stellaire : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1 à 6 feuilles) et en croissance active, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.

³ Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon/3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

⁴ Mauve à feuilles rondes : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2^e à la 6^e feuille (10 à 12 cm de hauteur). DRAFT retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.

⁵ Linaire vulgaire : Appliquer DRAFT plus un surfactant approuvé lorsque la linaire vulgaire mesure moins

PMRA Approved Label (KR)
2023-0465
2023-08-02

de 15 cm de hauteur. Un programme de suppression pour cette mauvaise herbe inclut des labours fréquents et l'application de produits chimiques.

⁶. Colza spontané : DRAFT seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).

REMARQUE :

Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes lorsqu'il risque de pleuvoir. L'efficacité de DRAFT sera réduite s'il pleut dans les 4 heures suivant une application.

MÉLANGES EN CUVE AVEC DRAFT

DRAFT PLUS MCPA

Blé (de printemps, d'hiver et dur), orge et avoine

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus MCPA Amine ou Ester 500 à raison de 0,7 à 1,1 litre par hectare ou MCPA Ester 600 à raison de 0,58 à 0,9 litre par hectare (ou l'équivalent acide pour donner 350 à 560 ou 540 grammes de matière active par hectare), plus un surfactant recommandé à raison de 2 litres par 1 000 litres de volume de pulvérisation (voir la section « Directives de mélange » de l'étiquette). Note : Aucun adjuvant est requis avec le MCPA Ester. Appliquer le mélange en cuve du stade de la 3^e feuille jusqu'à avant le stade de la feuille étendard du blé (de printemps, d'hiver, dur), de l'orge et de l'avoine. Ce mélange en cuve supprimera :

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Amarante à racine rouge	Ortie royale
Ansérine de Russie††	Plantain (commun)
Bardanes (jeunes pousses)	Radis sauvage
Bourse-à-pasteur	Renouée annuelle †
Soude roulante	Renouée liseron
Chou gras	Sagesse-des-chirurgiens
Canola spontané †††	Saponaire des vaches
Fausse herbe à poux††	Sarrasin de Tartarie
Grande herbe à poux††	Sisymbre élevé
Petite herbe à poux††	Spargoute des champs
Kochia à balais††	Stellaire moyenne
Laitue scariole	Tabouret des champs
Lampourde glouteron††	Vélar d'Orient
Moutarde de l'Inde	Vélar fausse giroflée
Moutarde des champs	Neslie paniculée

† Renouée scabre et renouée persicaire.

†† Utiliser au moins 400 grammes de matière active de MCPA par hectare.

††† Incluant les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Érodium cicutaire (2 à 6 feuilles) (MCPA sous forme d'ester seulement)
Chardon des champs
Laiteron des champs
Mauve à feuilles rondes
Matricaire inodore

Suivre les « Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières » pour le chardon des champs, le laiteron des champs, la mauve à feuilles rondes, la stellaire moyenne et la renouée liseron.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE DRAFT PLUS MCPA (0,56 L/HA)

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT seul plus le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazéthapyr (par exemple, le canola Clearfield*) (au stade de 2 à 4 feuilles).

Consulter l'étiquette du MCPA pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions d'utilisation.

DRAFT PLUS 2,4-D

Blé ou orge – ne pas appliquer sur l'avoine

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare, mélangé en cuve avec du 2,4-D et un surfactant recommandé. Les taux et la formulation de 2,4-D comprennent :

- 1) 2,4-D Amine 500 à raison de 0,84 à 1,1 litre par hectare; ou
- 2) 2,4-D Ester LV700 à raison de 0,6 à 0,8 litre par hectare; ou
- 3) 2,4-D Ester LV600 à raison de 0,7 à 0,9 litre par hectare; ou
- 4) Équivalent acide.

Ajouter un surfactant recommandé à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation (se référer au paragraphe « Directives de mélange » de l'étiquette). Appliquez le mélange en réservoir à partir du stade de 3 feuilles complètes jusqu'à juste avant le stade de la feuille étendard du blé (de printemps, d'hiver, dur) et de l'orge. NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Amarante à racine rouge	Petite herbe à poux
Ansérine de Russie	Plantain (commun)
Bardanes (jeunes pousses)	Radis sauvage
Érodium cicutaire (2 à 6 feuilles) (2,4-D sous forme d'ester seulement)	Renouée liseron
Renouée annuelle †	Bourse-à-pasteur
Soude roulante	Sagesse-des-chirurgiens
Chou gras	Saponaire des vaches
Canola spontané ††	Sarrasin de Tartarie
Fausse herbe à poux	Sisymbre élevé
Grande herbe à poux	Spargoute des champs
Kochia à balais	Stellaire moyenne
Laitue scariote	Tabouret des champs
Lampourde glousteron	Mélicot
Vélar fausse giroflée	Moutarde de l'Inde
Vélar d'orient	Moutarde des champs
Ortie royale	Neslie paniculée

† Renouée scabre et renouée persicaire.

†† Incluant les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (c.-à-d. le canola Clearfield*).

Consulter l'étiquette du 2,4-D pour connaître les taux d'application appropriés.

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Chardon des champs	Matricaire inodore
Laiteron des champs	Mauve à feuilles rondes
Linaire vulgaire (2,4-D sous forme d'ester seulement)	

Suivre les « Recommandations s'appliquant à des mauvaises herbes particulières » pour le chardon des champs, le laiteron des champs, la stellaire moyenne, la renouée liseron et la mauve à feuilles rondes.

Consulter l'étiquette du 2,4-D pour obtenir plus de renseignements concernant les directives d'application et les précautions à prendre.

DRAFT PLUS HERBICIDE ASSERT* 300

Blé de printemps et orge de printemps seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus l'HERBICIDE ASSERT* 300 à raison de 1,3 à 1,6 litres de produit par hectare pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges sensibles à DRAFT, et la folle avoine.

Utiliser le faible taux de l'HERBICIDE ASSERT* 300 lorsque la majorité des folles avoines sont au stade de la 1^{re} à la 3^e feuille, et le taux supérieure si les folles avoines sont au stade de la 4^e feuilles. L'application peut être effectuée sur la culture du stade de la 2^e feuille jusqu'au stade de la 6^e feuille inclusivement.

Consulter l'étiquette de l'HERBICIDE ASSERT* 300 pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les renseignements sur le réensemencement.

Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

DRAFT + HERBICIDE ASSERT* 300 + MCPA ESTER 500

Blé de printemps et orge de printemps seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

Appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare plus l'HERBICIDE ASSERT* 300 à raison de 1,3 à 1,6 litre de produit par hectare plus le MCPA Ester 500 à raison de 0,7 à 1,1 litre par hectare (ou l'équivalent acide pour donner 350 à 560 grammes de matière active par hectare) pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges sensibles à DRAFT plus le MCPA, et la folle avoine.

Appliquer aux stades de la 4^e à la 6^e feuille de la culture.

TYPES DE SOLS	TAUX D'HERBICIDE ASSERT* 300
Noir et gris boisé	1,6 L/ha
Brun et brun foncé	1,3 L/ha si la majorité des plants de folle avoine sont aux stades de la 1 ^{re} à la 3 ^e feuille. Appliquer l'HERBICIDE ASSERT* 300 à un taux de 1,6 L/ha si la folle avoine est au stade de la 4 ^e feuille.

Consulter l'étiquette de l'HERBICIDE ASSERT* 300 pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les renseignements sur le réensemencement.

Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

DRAFT + PUMA* SUPER

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
-------	------------------------------------

	plus
PUMA* SUPER	à raison de 0,5 ou 1,0 litre par hectare

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en cuve de DRAFT avec PUMA* SUPER.

Appliquer le mélange en cuve de DRAFT + PUMA* SUPER sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1^{re} à la 5^e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (jusqu'à l'apparition de la 3^e talle). Consulter l'étiquette de PUMA* SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sétaire verte (PUMA* SUPER à raison de 0,5 ou 1,0 L/ha)
Folle avoine (PUMA* SUPER à raison de 1,0 L/ha)
Pied-de-coq (PUMA* SUPER à raison de 1,0 L/ha)

Ce mélange en cuve permet aussi de supprimer ou de réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes/ha.

DRAFT + MCPA ESTER 500 + PUMA* SUPER

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
	plus
MCPA ESTER 500	à raison de 0,84 litre par hectare
	plus
PUMA* SUPER	à raison de 0,5 ou 1,0 litre par hectare

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique dans les mélanges en cuve de DRAFT avec le MCPA ESTER 500 et le PUMA* SUPER. Dans ce mélange en cuve, le MCPA ESTER 500 doit être utilisé SEUL et au taux recommandée, sinon la suppression de la folle avoine risque d'être compromise.

Appliquer le mélange en cuve de DRAFT + MCPA ESTER 500 + PUMA* SUPER sur le blé de printemps et le blé dur aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille plus 3 talles ou sur l'orge aux stades de la 1^{re} à la 5^e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (jusqu'à l'apparition de la 3^e talle). Consulter les étiquettes du MCPA ESTER 500 et de PUMA* SUPER pour obtenir des indications supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes et pour connaître les directives d'application et les précautions à observer, particulièrement en ce qui concerne l'environnement.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sétaire verte (PUMA* SUPER à raison de 0,5 ou 1,0 L/ha)
Folle avoine (PUMA* SUPER à raison de 1,0 L/ha)
Pied-de-coq (PUMA* SUPER à raison de 1,0 L/ha)

Ce mélange en cuve permet aussi de supprimer ou de réprimer les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT à raison de 20 grammes/ha et pour le MCPA ESTER 500 à raison de 0,84 litre/ha.

DRAFT + HERBICIDE SLAM'R

Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.
Pour usage seulement dans les provinces des Prairies, et dans l'Intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la Paix).

Pour supprimer la folle avoine, appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare avec HERBICIDE SLAM'R à raison de 230 mL par hectare et l'agent tensio-actif ALBAUGH à raison de 0.25% v/v du stade de la 2^e feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Ajouter DRAFT en premier dans le réservoir du pulvérisateur, suivi d'HERBICIDE SLAM'R, puis l'agent tensio-actif ALBAUGH en dernier. Il n'est PAS nécessaire d'employer un surfactant non ionique lorsque DRAFT est mélangé en cuve avec HERBICIDE SLAM'R et l'agent tensio-actif ALBAUGH.

Pour supprimer la folle avoine et la sétaire verte, appliquer DRAFT à raison de 20 grammes par hectare avec HERBICIDE SLAM'R à raison de 290 mL par hectare et l'agent tensio-actif ALBAUGH à raison de 0.32% v/v du stade de la 2^e feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Ajouter DRAFT en premier dans le réservoir du pulvérisateur, suivi d'HERBICIDE SLAM'R, puis l'agent tensio-actif ALBAUGH en dernier. Il n'est PAS nécessaire d'employer un surfactant non ionique lorsque DRAFT est mélangé en cuve avec HERBICIDE SLAM'R et l'agent tensio-actif ALBAUGH.

Consulter l'étiquette d'HERBICIDE SLAM'R pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Folle avoine
Sétaire verte

Ce mélange en cuve permet de supprimer ou de réprimer également les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes par hectare.

DRAFT + MCPA ESTER 500 + HERBICIDE SLAM'R

Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.
Pour usage seulement dans les provinces des Prairies, et dans l'Intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
MCPA Ester 500	à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare OU à raison de 0,56 L par hectare
plus	
HERBICIDE SLAM'R	à raison de 230 mL par hectare
plus	
AGENT TENSIO-ACTIF ALBAUGH	à raison de 0,25 % v/v

Appliquer du stade de la 3^e feuille à celui de la feuille étendard de la culture, sur la folle avoine en pleine croissance aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille, avant l'apparition de la 4^e talle, et sur la sétaire verte aux stades de la 1^{re} à la 5^e feuille, avant l'apparition de la 3^e talle. Consulter les étiquettes du MCPA Ester 500 et d'HERBICIDE SLAM'R pour connaître les directives d'application de ces produits ainsi que les précautions à prendre lors de leur usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

PMRA Approved Label (KR)
2023-0465
2023-08-02

Sétaire verte[†]

Folle avoine

PLUS les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par DRAFT et les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par le MCPA Ester 500 à raison de 0,84 à 1,1 L par hectare ou le canola spontané tolérant à l'imazamox et l'imazethapyr (par exemple, le canola Clearfield*) (aux stades de la 2^e à la 4^e feuille) lorsque le MCPA Ester 500 est appliqué à raison de 0,56 L par hectare.

[†]REMARQUE : La suppression de la sétaire verte peut être moins complète avec le mélange en cuve de DRAFT + SLAM'R + MCPA Ester 500.

DRAFT + HERBICIDE ACCORD* DF + HERBICIDE SLAM'R

Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.

Pour usage seulement dans les provinces des Prairies, et dans l'Intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
Herbicide ACCORD* DF	à raison de 67 grammes par hectare
plus	
HERBICIDE SLAM'R	à raison de 230 mL par hectare
plus	
L'AGENT TENSIO-ACTIF ALBAUGH	à raison de 0,25 % v/v

Appliquer du stade de la 2^e feuille à la 5^e feuille de la culture, sur la folle avoine en pleine croissance aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille, avant l'apparition de la 4^e talle, et sur la sétaire verte aux stades de la 1^{re} à la 5^e feuille, avant l'apparition de la 3^e talle. Il est essentiel de couvrir complètement le feuillage pour supprimer uniformément les mauvaises herbes. Avant son utilisation, consulter l'étiquette de l'HERBICIDE ACCORD* DF pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Sétaire verte
Folle avoine
Gaillet grateron (1 à 3 verticilles)
PLUS les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT

DRAFT + LONTREL* 360 ou HERBICIDE SPUR 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER

Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge seulement.

Pour usage dans l'ouest du Canada seulement.

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
LONTREL* 360 ou Herbicide Spur 360	à raison de 0,21 litre par hectare
plus	
MCPA Ester (500 g/L)	à raison de 0,84 litre par hectare

PMRA Approved Label (KR)
2023-0465
2023-08-02

ou	
2,4-D Ester (600 g/L)	à raison de 0,7 litre par hectare

Ajouter un surfactant non ionique recommandé tel que AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT^{MD} PLUS à raison de 0,2 % du volume total de pulvérisation (c.-à-d., 2 litres par 1 000 litres de pulvérisation).

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Canola spontané
Chardon des champs†
Laiteron des champs
Moutarde des champs
Renouée liseron
Renouée persicaire
Tabouret des champs

†Suppression saisonnière du chardon des champs

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

Gaillet grateron

PLUS : toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT à raison de 20 grammes par hectare.

Se référer à l'étiquette du MCPA Ester ou du 2,4-D Ester pour connaître les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées aux taux recommandés plus haut. Consulter l'étiquette de LONTREL* ou Herbicide Spur 360 et du 2,4-D Ester ou du MCPA Ester pour connaître les directives d'application de ces produits, les précautions à prendre lors de leur usage ainsi que d'autres restrictions particulières.

NE PAS UTILISER SUR L'AVOINE.

DRAFT + CURTAIL* M

Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
CURTAIL* M	à raison de 1,5 litre par hectare
plus	
un surfactant recommandé	à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette pour connaître la marche à suivre appropriée concernant le mélange et l'application. S'assurer que DRAFT est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'ajouter CURTAIL* M.

Appliquer ce mélange en cuve à partir du stade de développement complet de la 3^e feuille du blé de printemps et de l'orge de printemps. Consulter l'étiquette de CURTAIL* M pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Chardon des champs†
Renouée liseron††

PLUS toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes par hectare.

† Chardon des champs : Appliquer DRAFT plus CURTAIL* M plus un surfactant recommandé en post-levée, lorsque tous les chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer lorsque les chardons ne dépassent pas 15 cm de hauteur, avant que les boutons de fleurs n'apparaissent et que le couvert végétal n'empêche la couverture complète des chardons. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

†† Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus CURTAIL* M plus un surfactant recommandé lorsque la renouée liseron se trouve entre les stades du cotylédon et de la 5^e feuille et pousse activement. En présence de conditions difficiles telles que la sécheresse, le mélange d'herbicides peut être moins efficace. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

DRAFT + HERBICIDE ACCORD* DF

Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps (cultivé seulement pour l'alimentation animale). Non contre-ensemencé de plantes fourragères.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
Herbicide ACCORD* DF	à raison de 67 OU à raison de 135 à 165 grammes par hectare
plus	
Adjuvant MERGE*	à raison de 1,0 % v/v (10 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation)

Il n'est PAS nécessaire d'ajouter un surfactant non ionique lorsqu'on mélange en cuve DRAFT avec l'HERBICIDE ACCORD* DF et l'Adjuvant MERGE*.

Appliquer ce mélange lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2^e et de la 5^e feuille. Utiliser 165 grammes d'HERBICIDE ACCORD* DF par hectare lorsque la sétaire verte est la mauvaise herbe ciblée. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour supprimer uniformément les mauvaises herbes. Ne pas appliquer ce mélange en cuve plus d'une fois tous les deux ans. Avant son utilisation, consulter l'étiquette de l'HERBICIDE ACCORD* DF pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES LORSQUE L'HERBICIDE ACCORD DF* EST UTILISÉ À RAISON DE 135 À 165 GRAMMES/HA	PÉRIODE D'APPLICATION
Sétaire verte	1 à 5 feuilles, 2 talles
Pied-de-coq	1 à 5 feuilles
Lin spontané	1 à 8 cm
Gaillet grateron	1 à 4 verticilles
Laiteron potager	1 à 4 feuilles

PLUS : les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul
--

Se référer à l'étiquette de l'HERBICIDE ACCORD* DF pour obtenir plus de renseignements sur les stades de croissance des mauvaises herbes auxquels il faut appliquer le mélange.

Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur) ou les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES LORSQUE L'HERBICIDE ACCORD DF* EST UTILISÉ À RAISON DE 67 GRAMMES/HA	PÉRIODE D'APPLICATION
Gaillet grateron	1 à 3 verticilles
Laiteron potager	1 à 4 feuilles
PLUS : les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul	

DRAFT + HERBICIDE ATTAIN* (MÉLANGE EN RÉSERVOIR)

Pour usage sur le blé de printemps (excluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement. Non contre-ensemencés de légumineuses.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER :

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
ATTAIN* (Mélange en réservoir)	Attain A (fluroxypyr) à raison de 0,30 L/ha
	Attain B (2,4-D Ester) à raison de 0,50 L/ha
plus	
Adjuvants : AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT*	à raison de 2 L/1 000 litres de bouillie de pulvérisation

Appliquer entre les stades de la 4^e feuille et de la feuille étendard du blé de printemps ou de l'orge de printemps sur les plantules de mauvaises herbes, jusqu'au stade de la 4^e verticille/4^e feuille.

Ajouter au réservoir dans l'ordre suivant : DRAFT, Attain A, Attain B, adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas ramasser la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application. Se référer aux étiquettes du mélange en cuve d'HERBICIDE ATTAIN* pour d'autres directives concernant l'application et les précautions à prendre.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul.

Le gaillet grateron (excluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2).

DRAFT + LONTREL* 360 ou Herbicide SPUR 360

Pour usage sur le blé de printemps (excluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement. En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

APPLIQUER

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
LONTREL* 360 ou Herbicide SPUR 360	à raison de 0,21 litre par hectare
plus	
un surfactant recommandé	à raison de 2 litres par 1000 litres de solution de

Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette pour connaître la marche à suivre appropriée concernant le mélange et l'application. S'assurer que DRAFT est complètement en suspension dans le réservoir du pulvérisateur avant d'ajouter LONTREL* 360 ou Herbicide SPUR 360.

Appliquer ce mélange en cuve à partir du stade de développement complet de la 3^e feuille jusqu'à celui de la feuille étendard du blé de printemps et le l'orge de printemps. Consulter l'étiquette de LONTREL* 360 ou Herbicide SPUR 360 pour connaître les directives d'application de ce produit ainsi que les précautions à prendre lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:

Chardon des champs (suppression saisonnière) †
Renouée liseron ††

PLUS: Toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT utilisé seul à raison de 20 grammes par hectare.

† Chardon des champs (suppression saisonnière) - Appliquer DRAFT plus LONTREL* 360 ou Herbicide SPUR 360 plus un surfactant recommandé en postlevée, lorsque tous les chardons sont sortis de terre et poussent activement. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer lorsque les chardons ne dépassent pas 15 cm de hauteur, avant que les boutons de fleurs n'apparaissent et que le couvert végétal n'empêche la couverture complète des chardons. Les chardons qui pousseront plus tard ne seront pas supprimés.

††Renouée liseron : Appliquer DRAFT plus LONTREL* 360 ou Herbicide SPUR 360 plus un surfactant recommandé lorsque la renouée liseron se trouve entre les stades du cotylédon et de la 5^e feuille et pousse activement. En présence de conditions difficiles telles que la sécheresse, le mélange d'herbicides peut être moins efficace. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

DRAFT + HERBICIDE BANVEL II*

Pour usage sur le blé de printemps (excluant le blé dur), et l'orge de printemps seulement. Non contre-ensemencés de plantes fourragères, En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

Appliquer lorsque le blé de printemps et l'orge de printemps se trouvent entre les stades de la 2^e feuille et de la 5^e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

DRAFT	20 grammes/hectare
Herbicide Banvel II*	0,110 litre/hectare

Adjuvants : Agral* 90, Ag-surf*, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Citowett* Plus	2 litres/1 000 litres de bouillie de pulvérisation
---	--

On doit ajouter au réservoir d'abord DRAFT, puis BANVEL II, puis l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Se référer à l'étiquette de l'Herbicide Banvel II* pour d'autres directives concernant l'application et les précautions à prendre.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par DRAFT.

Kochia à balais, incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2.

DRAFT + HERBICIDE SLAM'R + HERBICIDE BANVEL II*

Pour usage sur le blé de printemps (excluant le blé dur). Non contre-ensemencé de plantes fourragères.

Pour usage seulement dans les provinces des Prairies, et dans l'Intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la Paix).

Appliquer lorsque le blé de printemps se trouvent entre les stades de la 2^e feuille et de la 5^e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

DRAFT	20 grammes/hectare
Herbicide SLAM'R	0,230 L/hectare
Herbicide Banvel II*	0,110 litre/hectare
AGENT TENSIO-ACTIF ALBAUGH	0,25% v/v

On doit ajouter au réservoir d'abord DRAFT, puis Banvel II*, ensuite Herbicide SLAM'R, et enfin l'agent tensio-actif ALBAUGH. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails. Utiliser un volume de pulvérisation d'au moins 55 L/ha.

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Se référer aux étiquettes de Banvel II* et d'Herbicide SLAM'R pour obtenir plus de renseignements concernant les directives s'application et les précautions à prendre.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT
Kochia à balais, incluant les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2
Folle avoine
Sétaire verte

DRAFT + 2,4-D AMINE OU ESTER + EVEREST 70 GDE

Pour usage sur le blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix).

Appliquer un des mélanges en cuve suivant aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Appliquer sur la folle avoine, la sétaire verte et l'avoine cultivée spontanée aux stades de la 1^{re} à la 6^e feuille (1 à 4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles).

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN CUVE ET TAUX D'APPLICATION

Composant 1		Composant 2		Composant 3		Composant 4		MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par DRAFT seul, plus :
DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	43 g/ha	Agral * 90, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Agsurf*	0,25 % v/v			Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m ² ou lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.

DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	43 g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g m.a./ha	Agral * 90, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Agsurf*	0,25 % v/v	Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m ² ou lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.
DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	28,5 g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g m.a./ha	Agral * 90, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Agsurf*	0,25 % v/v	Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 28,5 g/ha lorsque la densité de folle avoine est inférieure à 100 plants/m ² et lorsque les plants sont en pleine croissance.

PMRA Approved Label (KR)
2023-0465
2023-08-02

DRAFT	20 g/ha	Everest* 70 GDE	21,5g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g m.a./ha	Agral * 90, HiActivate Non-Ionic Liquid Spreader/Activator ou Agsurf*	0,25 % v/v	Sétaire verte seulement.
-------	---------	-----------------	----------	----------------------	-----------------------	---	------------	--------------------------

On doit ajouter au réservoir d'abord Everest* 70 GDE, puis DRAFT, ensuite la 2,4-D Amine ou Ester, et enfin l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails.

Respecter le délai minimum précédant la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols ligneux noirs, brun foncé et gris seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application de Everest* Solupak dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne de 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Recultiver le blé de printemps seulement sur les sols bruns. Consulter les étiquettes du 2,4-D Amine ou Ester et de Everest* Solupak 70 DF ou de Everest* 70 GDE pour connaître les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application, les précautions à prendre lors de leur usage et les autres restrictions.

DRAFT + HERBICIDE SIMPLICITY* GoDRI*

Blé de printemps (incluant le blé dur) et le blé d'hiver.

APPLIQUER

DRAFT	à raison de 20 grammes par hectare
plus	
Herbicide SIMPLICITY* GoDRI*	à raison de 70 grammes par hectare
plus	
Un surfactant non ionique	à 0,25 % v/v

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

échinochloa pied-de-coq (1-5 feuilles)	ortie royale (1-8 feuilles)
brome du Japon (1-6 feuilles)	folle avoine (jusqu'à 4 feuilles, 2 talles)
canola spontané (1-6 feuilles)	amarante à racine rouge (1-8 feuilles)
mouron des oiseaux (jusqu'à 10 cm)	mauve à feuilles rondes (jusqu'à 6 feuilles, <10 cm de diamètre)
gaillet gratteron (jusqu'à 6 verticilles)	bourse à pasteur (jusqu'à 30 cm de haut)
spargoute des champs (jusqu'à 2 stade du verticille)	renouée (renouée persicaire, 1-5 feuilles)
sétaire glauque (1-5 feuilles)	tabouret des champs (jusqu'à 30 cm de haut)

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES :

brome des toits (2-6 feuilles, 4 talles)	ivraie de Perse (1 feuille à 4 feuilles, 2 talles)
chardon des champs (jusqu'à 30 cm de hauteur, bourgeonnement)	soude roulante (jusqu'à 10 cm de hauteur)
pissenlit (semis et rosettes hivernantes de 20 cm ou moins)	lychnide blanche, (jusqu'à la première étape de la fleur, à moins de 20 cm de hauteur)
sétaire verte (1-5 feuilles)	renouée liseron (1-4 feuilles)

PLUS : toutes les autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par DRAFT à raison de 20 grammes par hectare.

DRAFT + Herbicide AXIAL* 100EC

En Vente Pour Usage Seulement Dans Les Provinces Des Prairies, Et Dans L' intérieur De La Colombie-Britannique (Y Compris La Région De La Rivière De La Paix)

Pour usage sur le blé de printemps et orge de printemps seulement.

Appliquer en postlevée aux stades de la 2^e feuille à celui de la feuille étendard. Appliquer sur les graminées annuelles aux stades de la 2^e à la 6^e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4^e talle.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

Appliquer Draft au 20 grams/hectare avec l'herbicide AXIAL* 100 EC au 600 mL/hectare et Adjuvant ADIGOR* au 700 mL/hectare pour la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet.

MÉLANGE : S'assurer que le DRAFT est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide AXIAL 100EC avec l'agitation réduite, et enfin l'adjuvant Adigor.

NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial 100 EC pour connaître les directives d'application de ce produit et les précautions à prendre lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par le DRAFT seul, plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des canaries spontané, et le panic millet.

Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application.

Ne pas faire paître la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application.

Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial* 100EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.

DRAFT + Herbicide AUDIBLE* B

Appliquer en post-levée lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active, les résultats étant meilleurs lorsque les semis des mauvaises herbes ont moins de 10 cm de hauteur. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Une couverture complète des mauvaises herbes visées est essentielle. On peut appliquer ce mélange sur le blé de printemps, y compris l'orge de printemps et, le blé dur l'avoine en croissance active à partir du stade de 2 feuilles jusqu'à, et incluant, l'élongation de la tige. **Ne pas appliquer sur des cultures avec contre-ensemencement de légumineuses ou de graminées.**

Taux d'application : Pour supprimer les mauvaises herbes suivantes, effectuer une pulvérisation uniforme contenant entre 20 g/ha Draft et 0,21 et 0,41 litre d'herbicide Audible B et 2 litres par 1000 L de solution pulvérisable de surfactant non ionique avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées

Mauvaises herbes supprimées à 20 g/ha Draft et 0,21 L/ha d'herbicide Audible B :

renouée annuelle (renouée	séneçon vulgaire	bourse-à-pasteur
scabre, renouée persicaire)	ortie royale	tabouret des champs
neslie paniculée	kochia ²	sarrasin de Tartarie
stellaire moyenne (1-6 feuilles) ¹	chénopode blanc	colza spontané ³
gaillet gratteron (1-4 verticilles)	crépis des toits	tournesol spontané
spargoute des champs	amarante à racine rouge	renouée liseron ⁴
saponaire des vaches	soude roulante	moutarde des champs
sagesse-des-chirurgiens		

¹ Appliquer avant que le couvert n'empêche une couverture complète des mauvaises herbes. La stellaire moyenne qui émerge après l'application ne sera pas supprimée.

² Sauf le kochia résistant au groupe 2

³ Le mélange en réservoir ne supprimera pas les variétés de canola tolérant à l'imazethapyr (p ex. les variétés Clearfield ou autres variétés possédant le caractère Pursuit Smart)

⁴ Appliquer sur la renouée liseron en croissance active, du stade du cotylédon au stade de 3 feuilles. La suppression peut être réduite en cas de stress environnemental. Les plantes larges peuvent repousser après le traitement.

Mauvaises herbes supprimées à 20 g/ha Draft et 0,21 L/ha d'herbicide Audible B :

chardon des champs ⁵	laiteron ⁵
mauve à feuilles rondes (2-6 feuilles) ⁶	érodium ciculaire (stade de 2 à 6 feuilles)
matricaire inodore	linaire (jusqu'à 15 cm) ⁷

⁵ Appliquer lorsque la plupart des chardons sont émergés et en croissance active. Appliquer avant le stade du bouton et avant que le couvert de la culture n'empêche une couverture complète des chardons, lorsque les chardons n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, pour une meilleure suppression des parties épigées. Une seule application sera efficace pour inhiber la capacité des chardons émergés à concurrencer la culture. Les chardons qui émergent plus tard ne seront pas supprimés.

⁶ Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en croissance active. Gardera la mauve rabougri mais ne pourra peut-être pas réduire les populations dans leur ensemble.

⁷ Un programme de suppression de cette mauvaise herbe comprend l'application chimique et un travail du sol fréquent.

Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 20 g/ha Draft et 0,31 L/ha d'herbicide Audible B :

kochia (2-8 feuilles; y compris les biotypes résistants au groupe 2)
lin spontané (1-12 cm)

Mauvaises herbes additionnelles supprimées à 20 g/ha Draft et 0,41 L/ha d'herbicide Audible B :

Mauvaises herbes supprimées	Mauvaises herbes réprimées
mauve à feuilles rondes (1-6 feuilles)	stellaire moyenne (jusqu'à 8 cm ; y compris les biotypes résistants au groupe 2)

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

1. Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare. Si l'on mélange avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en cuve applicables à chaque produit.

2. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche et mettre l'agitateur en marche.

3. Ajouter la quantité requise de DRAFT dans le réservoir. S'assurer que le produit est uniformément dispersé avant de passer à l'étape suivante. Une agitation continue est recommandée pendant toute la durée de la préparation afin d'assurer que les produits sont complètement dissous ou en suspension.

4. Si l'on utilise DRAFT seul, on doit ajouter au mélange à pulvériser un surfactant recommandé tel que AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT^{MD} PLUS à un taux de 2 litres par 1 000 L de solution de pulvérisation.

5. Directives particulières concernant les mélanges en cuve :

Si l'on mélange DRAFT avec le MCPA, le 2,4-D, CURTAIL* M, LONTREL* 360 ou le Herbicide SPUR 360, ajouter la quantité requise de MCPA, de 2,4-D de CURTAIL* M, de LONTREL* 360 ou d'Herbicide SPUR 360 dans le réservoir sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Lorsque les herbicides sont totalement en suspension, ajouter un surfactant recommandé tel que AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-

PMRA Approved Label (KR)

2023-0465

2023-08-02

IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT^{MD} PLUS à raison de 2 L par 1 000 litres de solution de pulvérisation. Il peut être nécessaire d'ajouter des agents antimousses.

Si l'on mélange DRAFT avec PUMA* SUPER, ou avec le MCPA plus PUMA* SUPER, ajouter la quantité requise de PUMA* SUPER, et/ou de MCPA tout en faisant fonctionner l'agitateur. NE PAS AJOUTER DE SURFACTANT.

Si l'on mélange DRAFT avec ASSERT* 300 ou ASSERT* 300 plus le MCPA : une fois que DRAFT est complètement en suspension, ajouter la quantité requise d'agent d'ajustement du pH et agiter jusqu'à dissolution. Ajouter la quantité requise d'ASSERT* 300, l'agitateur étant toujours en marche. Si l'on ajoute du MCPA, le verser dans le réservoir en dernier. L'emploi d'un surfactant n'est pas nécessaire pour ce mélange.

Si l'on mélange DRAFT avec LONTREL* 360 et le 2,4-D Ester ou le MPCA Ester, mélanger d'abord DRAFT à l'eau fraîche, puis ajouter la quantité requise de LONTREL* 360 ou Herbicide SPUR 360, puis de MCPA ou de 2,4-D. Ajoutez le surfactant non ionique recommandé, tel que AGRAL* 90, AG-SURF*, HIACTIVATE NON-IONIC LIQUID SPREADER/ACTIVATOR ou CITOWETT^{MD} PLUS, en dernier, à raison de 2 litres par 1 000 litres de solution de pulvérisation.

Si l'on mélange DRAFT avec HERBICIDE SLAM'R ou HERBICIDE SLAM'R plus le MCPA Ester, ajouter la quantité requise d'HERBICIDE SLAM'R et/ou de MCPA Ester lorsque DRAFT est complètement en suspension, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Ajoutez l'agent tensio-actif ALBAUGH au taux approprié en dernier. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE.

Si l'on mélange YUMA GL LIQUID EC HERBICIDE ajouter la quantité requise YUMA GL LIQUID EC HERBICIDE lorsque DRAFT est complètement en suspension, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Ajouter l'adjuvant MERGE ou AMIGO à raison de 0,5 % v/v. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE.

Si l'on mélange ARROW 240 EC ajouter la quantité requise ARROW 240 EC lorsque DRAFT est complètement en suspension, sans cesser de faire fonctionner l'agitateur. Ajouter l'adjuvant ADAMA X-ACT à raison de 0,5 % v/v. NE PAS UTILISER UN AUTRE SURFACTANT NON IONIQUE.

Si l'on mélange DRAFT avec ACCORD* DF ajouter la quantité requise de DRAFT et d'ACCORD* dans le réservoir. Lorsque ces produits se sont complètement dissous et sont en suspension, ajouter l'adjuvant MERGE* à le taux appropriée en dernier lieu. Ne pas utiliser un autre surfactant non ionique.

6. Continuer à remplir le réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur pendant au moins 5 minutes afin de bien mélanger tous les ingrédients.

7. Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.

8. Utiliser la préparation de pulvérisation de DRAFT dans les 24 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Utiliser la solution de pulvérisation contenant ASSERT* 300 dans les 12 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade. Si la solution a reposé pendant un certain temps, bien l'agiter pour que toutes les particules de DRAFT soient à nouveau en suspension avant de recommencer les applications.

L'instrument de mesure volumétrique servant à déterminer la quantité de DRAFT doit être utilisé simplement comme guide. Pour obtenir des mesures précises, se servir d'une balance étalonnée en grammes.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Appliquer le mélange de pulvérisation uniformément avec l'équipement d'application terrestre bien calibré seulement. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande

d'utiliser des buses à jet plat (minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare). Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210 à 275 kPa est recommandée. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir DRAFT en suspension. Pulvériser uniformément. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :

Afin d'éviter tout dommage ultérieur à des cultures autres que le blé, l'orge ou l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de DRAFT dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante :

1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins 10 minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de DRAFT. Répéter l'étape 1 au besoin. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUIT OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DES ARBRES OU DES PLANTES UTILES.**

2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Rincer à nouveau les boyaux, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.

3. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.

4. Répéter les étapes 2 et 3.

5. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

ATTENTION : Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de Javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que DRAFT est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à DRAFT et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner DRAFT ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et

la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local d'Albaugh LLC au 1-800-247-8013.

MISES EN GARDE CONCERNANT L'UTILISATION :

- Les applications sur le blé, l'orge ou l'avoine éprouvés par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont près d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- DRAFT doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas dépasser un total de 20 g de DRAFT par hectare par année de culture.
- Attendre deux mois après une application avant d'ensemencer le champ avec une autre culture.
- On ne peut utiliser le blé, l'orge ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et parfois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas utiliser sur les sols très variés comportant de grandes étendues de gravier ou de sable, des coteaux dénudés ou des dépôts calcaires.
- N'utiliser DRAFT que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps, blé d'hiver, blé dur), d'orge et d'avoine. Se renseigner auprès de Albaugh sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. **NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE LÉGÈRE NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.**
- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses, boisés ou bords asséchés des mares.

ENTREPOSAGE :

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas

utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION :

Contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un récipient rechargeable :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un conteneur consigné :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage :

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

*Tous les autres produits mentionnés sont des marques de commerce de leurs sociétés respectives